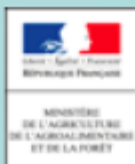


JARDINS AMATEURS

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



N°33 – 28 avril 2017

Ce bulletin est destiné aux jardiniers amateurs. Il s'appuie sur les observations réalisées par les observateurs des filières arboriculture fruitière, maraîchage, olivier, tomates d'industrie, zones non agricoles ; et sur l'analyse de risque effectuée par les animateurs de ces filières.

Des informations sur le rythme de parution de votre bulletin :

Janvier-mars : en fonction de l'actualité phytosanitaire

Avril- octobre : 2 bulletins par mois

Novembre – décembre : 1 bulletin par mois

SOMMAIRE

AU VERGER	2
CERISIER	2
<i>Mouche asiatique : Drosophila suzukii.....</i>	2
<i>Mouche de la cerise : Rhagoletis cerasi</i>	3
AU POTAGER.....	5
NAVET LONG (RADIS JAPONAIS) ET ROND	5
<i>Mouche du chou : Delia radicum</i>	5
AU JARDIN D'ORNEMENT	6
BUIS.....	6
<i>La pyrale du buis : Cydalima perspectalis</i>	6
ROSIER	7
<i>Pucerons du rosier : Macrosiphum rosae.....</i>	7
<i>Pucerons du laurier rose : Aphis nerii.....</i>	8

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Anne ROBERTI
FREDON PACA
224, rue des Découvertes
83390 - CUERS
anneroberti.fredon@orange.fr
tel : 04 94 35 22 84 - 06 33 06 50 41

Au verger

Cerisier



Mouche asiatique : *Drosophila suzukii*

Intensification des vols depuis début avril avec des vols importants dans les secteurs de Malemort du Comtat, Modène, Venasque et Malaucène.

Rappel du Bsv précédent : « La mouche *Drosophila suzukii* génère des dégâts importants sur les fruits. Cette petite mouche passe l'hiver au stade adulte (Photo 1). On observe généralement un effondrement des populations lié aux températures froides au mois de décembre. Cet hiver ayant été particulièrement doux, l'effondrement s'est décalé au mois de janvier et des adultes ont continué à voler tout l'hiver.



Photo 1 : *Drosophila suzukii* adulte (Malausa, INRA)



Moyens de prévention :

Afin de limiter les dégâts de cette mouche, il est possible d'installer des pièges (Photo 2) : utiliser une bouteille en plastique rouge suspendue proche des fruits avec 20 orifices latéraux de 3-4 mm de diamètre sur un seul côté de la bouteille. Verser dans ce contenant une solution composée de 1/3 de vinaigre de cidre, 1/3 d'eau et 1/3 de vin rouge, quelques pincées de sel et une goutte de produit vaisselle (le moins parfumé possible).

Sur les arbres de petite taille, idéalement s'ils sont palissés, on pourra également mettre en place des filets insect-proof. »



Photo 2 : Exemple de piège bouteille

Mouche de la cerise : *Rhagoletis cerasi*

Le vol de la mouche de la cerise démarre progressivement dans les secteurs de Carpentras et Cabrières d'Aigues. Les premières pontes sont imminentes.

La mouche de la cerise (*Rhagoletis cerasi*) est une petite mouche de 5 mm de long, elle est pourvue d'ailes transparentes ornées de taches sombres (Photo 3). La larve est **un asticot** de couleur blanc de 5 mm de long **qui vit dans la chair des cerises**. La pupe (nymphe) hiverne dans le sol et la mouche adulte émerge du sol à partir du mois de mai. La mouche adulte dépose ses œufs de mai à juin dans les fruits qui commencent à mûrir. Après éclosion, l'asticot pénètre dans la cerise et se **nourrit de la chair du fruit**. Un petit trou est visible sur la cerise. La présence de l'asticot entraîne un pourrissement du fruit (Photo 4).



Photo 3 : Mouche adulte (Coutin R., OPIE)



Photo 4 : Degats sur cerises (Coutin R., OPIE)



Moyens de prévention :

- **Planter des variétés précoces** (Burlat, Summit, Noire de Meched)
- **Eviter de planter** chèvrefeuilles ou épine-vinettes à proximité du cerisier car ces plantes sont attractives pour la mouche
- **Couvrir le sol d'un filet** à mailles fines pour empêcher l'émergence des mouches
- **Couvrir l'arbre d'un filet** à mailles fines pour éviter que les mouches ne viennent pondre



Outils de biocontrôle :

Plusieurs types de pièges existent pour lutter contre la mouche de la cerise :

- Le piège englué jaune avec attractif qui doit être placé idéalement avant le début du vol lorsque les cerises changent de couleur
- Le piège à phéromones sexuelles qui attire les mouches mâles empêchant ainsi la reproduction et donc la ponte d'œufs par les femelles sur les cerises.

Au potager

Les plantations au potager sont en cours, profitons-en pour faire quelques rappels pour pallier les problèmes rencontrés les années précédentes.

Navet long (radis japonais) et rond



Mouche du chou : *Delia radicum*

Les attaques se font importantes sur certaines parcelles

Rappel du BSV précédent : « Les premiers symptômes d'une attaque de mouche du chou sont les suivants : plant qui ne se développe pas, flétrissement du feuillage. Ils doivent vous alerter. Les mouches femelles pondent leurs œufs en petits paquets, à la base des feuilles. Après éclosion au bout de 3 à 6 jours, les larves creusent des galeries dans les racines pour se nourrir. Les navets sont donc particulièrement exposés car le ravageur attaque directement la partie du légume à consommer.

Des observations sur la partie aérienne de la plante permettent de mettre en évidence ce ravageur :

- Aspect fané des jeunes plantes (faisant penser à un manque d'eau)
- teinte rouge violacé, puis jaunissement des feuilles.



Photo 5 : Adulte de la mouche du chou (Coutin R., OPIE)



Moyens de prévention :

- Utiliser des **plantes répulsives** des femelles de mouche du chou comme **l'œillet d'Inde, le trèfle, la tanaïs**.
- Maintenir la **biodiversité** au jardin en évitant tout traitement phytosanitaire. »

Au jardin d'ornement

Buis



La pyrale du buis : *Cydalima perspectalis*

Des chenilles sont observées en densité moyenne dans tous les secteurs. Les premiers vols sont attendus début mai.

La pyrale du buis est un papillon dont les **chenilles génèrent d'importants dégâts sur les buis** dans notre région. Le papillon est un nocturne, ses ailes sont blanches bordées de brun ou à l'inverse brunes bordées de blanc, elles sont légèrement irisées (Photo 6). Les chenilles sont vertes avec des ponctuations noires et une tête noire brillante (Photo 7). Elles **se nourrissent des feuilles** des buis et on les observe en général à l'ombre, cachées sous les feuilles. Les dégâts peuvent entraîner des **défoliations complètes** des arbustes touchés.



Photo 6 : Pyrale du buis adulte (J.-F. Feldtrauer)



Photo 7 : Chenille de la pyrale du buis (FREDON PACA)



Moyens de prévention :

Pour surveiller ce papillon on peut mettre en place des **pièges à phéromone sexuelle** (Photo 8) qui attireront les mâles et permettront d'évaluer la population présente.

Ce dispositif permet également de cibler les périodes où les chenilles sont présentes et où des applications de *Bacillus thuringiensis* pourront être réalisées. Dès la chute du pic de vol, l'observation de la présence de chenilles permet de décider de la nécessité d'intervenir.



Photo 8 : Piège à phéromone pour pyrale du buis (Photo : Tout pour les nuisibles)

Rosier



Pucerons du rosier : *Macrosiphum rosae*

Des populations de pucerons sur rosiers sont observées dans certains secteurs (La Seyne-sur-Mer). Néanmoins, la présence d'auxiliaires tels que des coccinelles est également constatée.

Ce petit puceron de couleur verte à mauve mesure environ 3 mm de long et vit en colonie sur les jeunes pousses et les boutons floraux du rosier (Photo 9). Les conditions climatiques actuelles sont favorables à la prolifération de ces insectes qui peuvent retarder la croissance de la plante et nuire à la floraison.



Photo 9 : Pucerons sur boutons floraux de rosiers (ARNAUD, FREDON PACA)



Outils de biocontrôle :

Il existe de nombreux régulateurs naturels des pucerons, qu'ils soient prédateurs tels que les coccinelles (plusieurs espèces), les larves de chrysopes, les larves de syrphes ou qu'ils pondent leurs œufs dans les pucerons (on parle de parasitoïdes) tel que l'hyménoptère *Aphidius colemani*.

Pucerons du laurier rose : *Aphis nerii*

On trouve quelques populations de pucerons jaunes sur les extrémités des rameaux des lauriers roses dans le Var et les Alpes-Maritimes.

Ces pucerons sont de petits insectes piqueurs-suceurs à l'abdomen jaune et aux pattes noires (Photo 10). On les observe souvent en colonies aux extrémités des rameaux ou au niveau des fleurs. Les attaques sont généralement limitées car si les populations peuvent paraître importantes, les dégâts qu'ils occasionnent sont négligeables et le laurier rose n'en est pas affecté. Toutefois lors de fortes attaques, on peut observer l'installation d'une poudre noire à la surface de la feuille. Appelée fumagine, c'est en fait un champignon dont la présence limite la photosynthèse et diminue l'esthétisme du végétal.



Photo 10 : Colonie de pucerons sur Laurier rose (FREDON PACA)



Outils de biocontrôle :

En général, les populations de puceron jaune du laurier rose sont naturellement régulées par la présence au jardin d'insectes prédateurs comme les coccinelles. Limiter les traitements insecticides permet de favoriser leur présence.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Le Bulletin de Santé du Végétal, filière Jardins Amateurs, s'appuie sur les bulletins de santé du végétal des filières : Maraîchage, Arboriculture fruitière, Tomate d'industrie, Olivier, Zones Non Agricoles. Les observateurs des filières correspondantes contribuent donc à l'élaboration de ce document.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Lucile ARNAUD (FREDON PACA), Anne ROBERTI (FREDON PACA) et Sébastien REGNIER (FREDON PACA)

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.